



## **Compte Rendu Succinct**

**Séance du 26 janvier 2010**

L'an deux mille dix et le vingt six janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 28 - Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2010

Date d'affichage ou notification : 27 et 29 janvier 2010

Étaient présents : M. BRENOT Lucien - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre – M. ROTGER - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre– M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme WEBER Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas -- M. RUET Guillaume - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absente excusée : Melle FEVRE Déborah.

Absentes excusées représentées : Mme TERRIER Marie-Claire (pouvoir à Mme CARAVEL Pascale) - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (pouvoir à M. DUPONT Gérard) - Melle IGOLEN Marie (pouvoir à M. MILLET Gérald) - Melle BORSATO Louise (pouvoir à M. CAMBAZARD Nicolas).

A été nommée secrétaire : Melle OUARTI Farah.

-----

### **I - ADOPTION DES PROCES VERBAUX :**

- Séance du 15 décembre 2009.

### **II - MARCHES ADAPTES :**

- 3 marchés passés en procédure adaptée.

### **III - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

- Déclarations d'intention d'aliéner des mois d'octobre, novembre et décembre 2009.

### **IV – RAPPORT DES AUDITS LANCES :**

- Diagnostic des performances énergétiques
- Audit assurances
- Audit téléphonie Internet
- Audit de mise en conformité de la chaufferie du COSEC avec une étude de faisabilité

### **V - INFORMATIONS DIVERSES :**

- Enquête publique SARL GAUDILLERE.

### **VI - DELIBERATIONS :**

**Lors de sa séance du 26 janvier 2010, le conseil municipal :**

**A DEBATTU** sur les orientations budgétaires de l'exercice 2010, conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A DECIDE**, par 27 voix pour, 3 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia*) et 2 abstentions (*M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis*), de verser la somme de 67 € au CFA BTP « AUTUN 71 » (1 apprenti) et 469 € au CFA BTP « Antoine ROSATI » (7 apprentis).

**A DECIDE**, à l'UNANIMITE, d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Chirpy Girl's : 500 €

Chevigny Lutte Olympique : 500 € (organisation du Grand Prix de France Juniors de lutte en collaboration avec la ligue de Bourgogne de lutte).

**A DONNE** son accord, à l'UNANIMITE, pour que les frais inhérents au rejet des prélèvements bancaires soient pris en charge par les familles, et **A DIT** que ces dispositions prennent effet à compter de la mise en place du système, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**A AUTORISE** le Maire, par 31 voix pour et 1 abstention (*M. GAUTHIER Pascal*), à accepter un trop perçu qui s'élève à 69,30 €.

**A DONNE**, par 25 voix pour, 5 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia*) et 2 abstentions (*M. PREIONI Christian - Mme GRISON Caroline*), son accord à la gratuité de l'OGIVE au « LIONS CLUB » du Val de Saône le 9 octobre 2010, lors du déroulement d'une journée Country, dont une grande partie des profits de cette manifestation sera versée en faveur de la recherche médicale au CHU de Dijon dans le but de financer l'acquisition du 1<sup>er</sup> robot chirurgical de la région Bourgogne. L'autre partie sera versée aux œuvres locales du Club.

**A DECIDE**, à l'UNANIMITE, de solder au 30 septembre 2009 les loyers du logement pour utilité de service concédé au Directeur Général des Services.

**A AUTORISE** le Maire, à l'UNANIMITE, à signer l'avenant au contrat de concession de distribution de gaz naturel sur le territoire de Chevigny-Saint-Sauveur.

**A DONNE**, à l'UNANIMITE, son accord sur les tarifs proposés par le Centre Social et Culturel qui organise une semaine culturelle sur le TOGO (animation, exposition, découverte du pays, ...) du 8 au 20 mars 2010, comme suit :

- Soirée complète : (repas, spectacle et soirée musicale) : 15 €
- « « Enfant moins de 12 ans : 7 €
- Soirée seule enfant moins de 12 ans : 5 €
- Spectacle et soirée musicale : 10 €.
- Boissons sans alcool : 1 €,
- Bières : 2 €,
- Vin : 5 € la bouteille
- Café : 0,5 €.

**A DONNE**, par 27 voix pour et 5 abstentions (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal*), un avis favorable à la proposition de réaliser des photocopies pour le journal de la commune de GERGUEIL, pour un tarif annuel de 299,50 € TTC (250,42 € HT).

**A SOLLICITE** à l'UNANIMITE l'attribution de subventions de l'Etat au titre de la D.G.E. – programme 2010, pour les opérations suivantes :

- Travaux sur les bâtiments scolaires - Groupe scolaire Ez Allouères sas intérieur directrice et hall d'entrée.
- Travaux sur les bâtiments scolaires - Groupe scolaire Ez Allouères maternelle – réfection carrelage salle d'activités.
- Travaux sur les bâtiments scolaires - Ecole Primaire du Breuil – isolation extérieure des façades.
- Travaux sur les bâtiments scolaires - Ecole primaire Henri Marc – réfection de la canalisation de chauffage
- Travaux sur les bâtiments scolaires - Portes d'entrée du groupe scolaire Breuil maternelle
- Travaux sur les bâtiments scolaires - Portes d'entrée du groupe scolaire Breuil primaire.
- Travaux sur les bâtiments scolaires - groupe scolaire Buisson Rond maternelle – réfection étanchéité et isolation thermique des terrasses toitures
- Travaux sur bâtiments – Mairie – fourniture et pose de portes automatiques permettant la création d'un sas d'entrée aux normes handicapés

**A APPROUVE**, à l'UNANIMITE, le programme prévisionnel des travaux de voirie 2010, tel que défini ci-dessous :

- Réfection des voies de l'impasse Fernandel - coût estimé : 35 305,99 € HT
- Réfection des voies de l'impasse Maurice Chevalier - coût estimé : 52 763,57 € HT

et **A SOLLICITE** une subvention départementale au taux maximum.

**A DECIDE**, par 25 voix pour et 7 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia*), **DE TIRER** le bilan de la concertation qui s'est clôturée le 26.1.2010 et **A DECIDE** qu'en l'absence de remarques formulées sur le registre de concertation, de considérer ce bilan comme favorable, et de poursuivre la procédure de modification simplifiée.

**A DECIDE**, par 25 voix pour et 7 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia*), **D'APPROUVER** le dossier de modification simplifiée n° 1 du POS de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

**A DECIDE**, par 25 voix pour, 6 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia*), et 1 abstention (*M. PREIONI Christian*), **DE LANCER** la réalisation de l'aménagement de la partie nord de la ZAC multi-sites 6NA (celle située au nord de la RD 107), en régie directe de la Commune ; **DE DONNER AUTORISATION** au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services afin de procéder à l'exécution de cette décision et **DE SOLLICITER** toute aide ou subvention pour la réalisation de cette opération urbaine.

**A DECIDE**, par 25 voix pour et 7 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia*), **D'APPROUVER** le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC multi-sites 6NA, et **D'APPROUVER** le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites 6NA et notamment son programme global des constructions à réaliser dans la zone ainsi que les modalités de financement échelonnées dans le temps.

**A DONNE**, à l'UNANIMITE, son accord pour l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 000 € aux sinistrés du tremblement de terre à HAÏTI, qui sera versée à la Fondation de France.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 28 janvier 2010

Le Maire,

L. BRENOT

**NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.**